



POLITIQUE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Politique adoptée lors de la rencontre du Conseil d'administration du 27/04/2023

Vitalité 55+

213-308 4^e avenue nord • Saskatoon • Saskatchewan • S7K 2L7
306.653.7442 • info@vitalite55sk.ca • www.vitalite55sk.ca

1. NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA DIVERSITÉ

Vitalité 55+ s'engage à mettre en œuvre et à respecter des pratiques d'embauches équitables et de faire la sélection de ses employés, bénévoles et contractuels de sorte qu'elle reflète une représentation équitable de nos communautés – y compris les communautés autochtones et métis, noires, racisées, 2ELGBTQ+, et handicapées.

Nous reconnaissons et nous nous engageons à offrir des chances égales à nos employés, bénévoles, contractuels et membres dans la participation, la contribution aux opérations, la programmation, et dans la gestion de notre organisation.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Par sa politique d'équité, de diversité, d'inclusion et d'antiracisme Vitalité 55+ s'engage à :

- Offrir à chaque personne un cadre de travail inclusif où règne le respect des différences en termes de valeurs, de genre, de sexe, de handicap, et d'origine ethnique;
- Offrir à chaque personne un cadre de travail respectueux et intègre;
- Valoriser la diversité;
- Apprécier et valoriser les talents et les compétences uniques de chaque personne;
- Considérer les différences comme une richesse et un atout pour l'organisme et non comme une source d'exclusion.

3. POLITIQUE

Les membres du Conseil d'administration et du personnel de Vitalité 55+ veilleront à ce que tous les membres de la communauté soient traités avec équité, dignité et respect.

Vitalité 55+ ne pratiquera pas de discrimination fondée sur des motifs tels que la race, l'ascendance Première Nation ou Métis, l'origine ethnique, la religion, l'identité sexuelle ou de genre, l'âge, l'état civil ou la situation familiale, la langue ou un handicap visible et invisible :

- a) Dans toute décision de recrutement de bénévoles.
- b) Dans les décisions concernant le recrutement et la sélection du personnel, l'évolution de la carrière, la promotion, les possibilités de développement du personnel, le salaire et la rémunération, ou la récompense et la reconnaissance.
- c) Dans la fourniture de services ou dans l'exercice de fonctions publiques.

NOTE : Cette politique est complémentaire à notre politique contre le harcèlement et la violence adoptée le 18 mars 2021